



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

## Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 20.09.2024, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf I.PONCE, E.MARION

Pouvoirs : I.PONCE à C.DEXTRAIT, E.MARION à S.GALLICE

Secrétaire de séance : M.RENARD

### Approbation du précédent compte rendu du 26.08.2024

Point à ajouter :

S.GALLICE souhaite ajouter cette phrase : Certains membres du conseil pensent qu'il n'y a pas eu d'informations suffisantes concernant l'affaire juridique en cours avec la commune.

Pour : 11                  Contre : 0                  Abstention : 0

### Modification de la délibération n°2024/026 pour la modification du poste d'adjoint technique de 24.40 heures (fonction de personnel de cantine)

Lors du précédent conseil municipal du 26 août 2024, il avait été voté la modification de la durée du temps de travail du poste d'adjoint technique de 24.40 heures et la suppression de celui-ci et de créer un même poste à 24.48 heures, après conseil du Centre de Gestion de la Drôme, une simple délibération de modification du temps de travail suffit et non une suppression ou création de poste.

Pour : 11                  Contre :                  Abstention :

### Modification du temps de travail du poste d'adjoint administratif territorial (fonction secrétaire de mairie)

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le poste d'adjoint administratif territorial est actuellement à 33 heures hebdomadaire, au vu de la charge de travail il est proposé de modifier le temps de travail du poste à 35 heures hebdomadaire.

Le 1<sup>er</sup> adjoint profite de cette modification pour proposer une modification des horaires d'ouverture au public.

Considérant qu'il n'y a pas lieu de faire une suppression et une création de poste étant donné que la modification est inférieure à 10% de la durée hebdomadaire.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la **modification** du poste d'adjoint administratif permanent à temps complet à compter du 01/10/2024

Pour : 11                  Contre :                  Abstention :



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

**Rétrocession d'une partie du chemin des Tonnes se situant sur la parcelle ZD 123 appartenant à la Société Louis Vuitton pour la commune de Marsaz**

Mr le maire expose :

Quand la société Louis Vuitton a acquis les terrains pour leur bâtiment, une partie du chemin des Tonnes, appartenant à la commune, a été intégré dans leur parcelle. La société va donc rétrocéder cette parcelle à la commune. Les modalités de cette rétrocession ne sont pas encore définies.

Pour : 11                      Contre :                      Abstention :

.....

**Modification du tarif de la salle associative de Marsaz pour les personnes extérieures au village et modification du règlement intérieur**

Mr le Maire expose, qu'à la suite de plusieurs plaintes de nuisance sonore ainsi que des retours du mauvais nettoyage lors de location de personnes extérieures à la commune, il est décidé d'augmenter le tarif de la location.

Mr le Maire propose :

La salle étant louée et assurée par les personnes présentes dans les lieux, il est accordé aux locataires de la salle associative de dormir sur place lors d'une manifestation se passant dans la soirée du samedi.

Il est donc proposé de modifier le règlement intérieur ainsi que la convention de location comme suit :

Article 5 : Tarifs et cautions :

***Tarif pour les personnes extérieures de la commune avec option cuisine : 400.00 euros***

Article 6 : Responsabilité :

Pour éviter toutes nuisances sonores, le locataire est prié de garder les portes et fenêtres de la salle fermées et de procéder à l'extinction de la musique à compter de 1h30 du matin.

En cas de plaintes de nuisances sonores, le locataire de la salle est entièrement responsable.

Le conseil profite de ce sujet pour penser à faire un audit de sécurité, afin de sécuriser la salle associative si besoin auprès d'une société.

Pour : 11                      Contre :                      Abstention :

.....

**ARCHE AGGLO – Modification des statuts**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, ARCHE AGGLO prend en charge les compétences relatives à l'autorité organisatrice de la petite enfance définies par la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 qui consistent à recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et des modes d'accueil disponibles sur le territoire, d'informer et d'accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans, planifier un développement des modes d'accueil suite au recensement effectué et soutenir la qualité des modes d'accueil.

Pour : 11                      Contre :                      Abstention :

.....

## DIVERS ET TOUR DE TABLE

- Concours photo pour le bulletin municipal (choix de la photo)

La commission communication avait proposé un concours photo, la plus belle photo sera affichée en couverture du bulletin municipal, c'est aux membres du conseil de faire le choix. Le gagnant du concours est Théo BLANCHARD.

- Elus présents au repas du 11/11 : Manon RENARD. Rappel des horaires : 11h30 cérémonie au monument aux morts.

- Vrai du faux de l'énergie le jeudi 10/10 à 19h, E.MARION étant absent à cette séance, nous allons prendre contact avec lui pour que le nécessaire soit fait.

-Un conseiller propose que les élus s'expriment lors d'une séance du conseil municipal afin que tous puissent échanger et donner leur point de vue.

-Mr BUNGENER a repeint les obus au monument aux morts.

-La dernière version du PCS a été envoyée aux élus, il y a certaines coquilles à modifier

-L'association Fêtes et Loisirs avait demandé à la mairie si l'employé qui s'occupe de l'entretien des bâtiments pouvaient effectuer le nettoyage après chaque manifestation. Mr le Maire est d'accord ainsi que l'agent concerné.

-Le parcours organisé par Fêtes et Loisirs le dimanche 22 septembre a eu que des bons retours, cela a bien été organisé.

-Il y a toujours de l'ambrosie sur la commune, les référents font le nécessaire comme ils peuvent.

Les référents rappellent qu'être référents n'est pas réservé qu'aux élus du conseil municipal, si des personnes du village veulent se présenter et s'inscrire, c'est ouvert à tous.

-Les containers ont été transférés sur la Route du Pilon à 2 endroits différents pour faire des essais afin de s'avoir si ceux-ci serviront mais l'installation n'a pas été faite correctement, les containers ont été installés trop près de la croix du patrimoine.

-Une piscine gonflable a été trouvée à côté des poubelles, les conseillers rappellent que la déchetterie se trouve à Saint Donat.

-ARCHE AGGLO – Programme Local de l'Habitat : Mr le Maire expose que cette compétence est basée sur l'aide de l'habitat. Elle consiste à aider les communes à trouver des dispositifs d'amélioration. Le service propose aussi le relogement des personnes qui en ont besoin.

-ARCHE AGGLO – Projet culture de Territoire – Une réunion est prévu le 02.10.2024 à 18h30 à Charmes sur l'herbasse, S.GALLICE et C.DEXTRAIT se proposent d'y aller.

-ARCHE AGGLO – Appel à candidature Atlas de la biodiversité : Face aux enjeux biodiversité de plus en plus prégnants pour les territoires et l'arrivée progressive d'indicateurs à renseigner par les communes, l'Office Française de la biodiversité publie un appel à projet annuel : la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Pour candidater les communes doivent porter une motivation auprès d'ARCHE AGGLO : Intérêt local ou actions déjà engagées sur la commune pour l'amélioration de la connaissance scientifique sur la faune et la flore, la préservation des milieux naturels, la valorisation des espaces de biodiversité en cœur de village ou en périphérie, la sensibilisation des scolaires et du grand public, etc...

Pour : 0      Contre : 3      Abstention : 8

La séance est levée à 22h.

Le prochain conseil se déroulera le jeudi 7 novembre à 20h en mairie.

Le Maire, Gilles FLORENT

